



Listen to this article

SAUL CONSULTE UNE SORCIERE

Nous avons déjà remarqué qu'au temps du déluge, les anges déchus furent privés du pouvoir de se matérialiser. Depuis lors ils cherchèrent d'autres moyens d'exercer leur influence sur l'humanité. Peu de personnes communiqueraient avec eux, si elles connaissaient leur véritable identité, c'est pourquoi ils se font passer pour nos amis et nos parents décédés. C'est à ce titre qu'ils s'efforcent de communiquer avec les vivants par le moyen des « médiums », qui eux-mêmes sont trompés, car ils ne serviraient pas de médiums à des démons en connaissance de cause. – Esaïe 8 : 19 ; Deut. 18 : 9-12.

Autrefois ces médiums s'appelaient des sorciers, des magiciens, des nécromanciens. Ils évoquaient les esprits, ils étaient en relation avec les esprits qui désobéirent aux jours de Noé.

Dieu avait mis en garde Israël contre ces mauvais esprits et ceux qui leur servaient de médiums ; Il ordonna de ne laisser vivre aucun médium dans le pays d'Israël. Ces médiums pouvaient agir au sein des nations sur lesquelles Dieu n'étendait pas sa protection ; par contre, Saül, le représentant de Dieu, avait l'ordre de les mettre à mort.

Lorsque Saül cessa d'être en communion avec Dieu qui refusa de lui transmettre d'autres messages, il eut recours à la devineresse d'Endor et lui demanda de faire monter le prophète Samuel, mort quelque temps auparavant. Les esprits malins personnifièrent Samuel aisément et la sorcière délivra au roi des messages au nom de Samuel, bien qu'il fût mort et n'eût aucun pouvoir de donner ou de recevoir des messages. Saül ne vit rien ; il reçut simplement une réponse de la sorcière qui déclara avoir vu et entendu Samuel.

Les esprits malins ont à leur disposition des moyens leur permettant de connaître beaucoup de choses sur l'avenir. Cependant, dans les circonstances d'alors, chacun pouvait prévoir le sort qui attendait Saül et son armée. Le roi lui-même savait à quoi il devait s'attendre. C'est

cela qui le troublait et l'engagea à se rendre auprès de la sorcière malgré les ordres formels de Dieu. Il est impossible d'admettre un seul instant que Dieu et Samuel, après avoir refusé de communiquer avec le roi, eussent changé d'avis et permis à une sorcière, condamnée par la loi divine, de diriger cette affaire. - 1 Chroniques 10 : 13, 14.

42/52

(Livre : The Photodrama of Creation)